

**Saint-André le 4 juin 2020**

Le directeur de l'école Petit Bazar  
Circonscription de Saint-André

aux: Parents des élèves

**Objet : Réouverture des écoles de la commune de  
Saint-André**

Inspection de l'Education nationale  
Circonscription de Saint-André

Courrier n° 01...

Affaire suivie par  
Jean-Pierre VICTOIRE

Téléphone  
0262 46 01 00.

Fax  
0262 .....

Courriel  
ce.9740152X@ac-reunion.fr

Adresse postale  
96 ruelle Clovis 97440 Saint-André

[www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement, il a été décidé **d'ouvrir les écoles, progressivement**, à partir du 18 mai 2020, et ce, dans le **strict respect du Protocole sanitaire** publié par le Ministère de l'Education nationale le 3 mai 2020.

Suite à **la décision de la mairie d'ouvrir les écoles le 8 juin 2020**, je vous prie de bien vouloir prendre attentivement connaissance **des grands principes de la réouverture des écoles** de la commune de Saint-André et **des conditions dans lesquels les élèves y seront accueillis (Annexe 1 à ce courrier)**.

Les enseignants ont mené auprès de vous un sondage afin de connaître votre décision quant à un retour possible de votre enfant à l'école. **Ce sondage ne vaut pas acceptation** et chaque enseignant reviendra vers vous une fois l'organisation de la reprise validée par les autorités académiques pour vous confirmer ou non l'accueil de votre enfant.

**La sécurité sanitaire des élèves et des personnels est le premier impératif et des priorités ont été définies conjointement entre l'inspection et la commune.**

**Votre décision définitive vaudra pour la période du 8 juin au 4 juillet.**

Avec mes remerciements anticipés.

Cordialement.

Jean-Pierre VICTOIRE  
Directeur de l'école  
Circonscription de Saint-André